

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**25**

Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 30 septembre 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

INTERCOMMUNALITE

**4 / EMS : ajustement des opérations du programme 2019 : voirie,  
signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et  
assainissement.**

La commune a délibéré sur le programme de voirie 2019 en conseil municipal du 4 mars 2019.

Parmi les opérations initialement inscrites était prévue une réfection de la rue Ampère pour 47 000 €. Après diagnostic du réseau d'assainissement, des travaux plus importants s'avèrent nécessaires sur le réseau et les branchements de cette rue, ce qui augmente le budget de l'opération de 25 000 €.

Par ailleurs, compte-tenu de l'état du parking de la rue des Magnolias, qui ne pourra être rénové qu'après achèvement des travaux du périscolaire, une opération d'entretien est proposée pour 10 000 €.

L'EMS propose ainsi d'ajouter au programme de voirie 2019 les opérations suivantes :

Opération	<b>2019OR001</b>	OBERHAUSBERGEN	Etudes et travaux	1
Site projet	PARKING MAGNOLIA			
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	10 000 €	MTE	Externe	Tableau
				AMO non
				TTC
Mairie & équipements	Etat d'entretien	Parking	Réaménagement	Trx en producteur
				Type encadré
				MAPA
				30 000 €
				Total délégué EMS :
				40 000 €
Opération	<b>2019OR009</b>	OBERHAUSBERGEN	Soins études et travaux	2
Site projet	RUE AMPERE			
Tronçon/Tranche	2/2	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	72 000 €	MOE	Interne	Tableau
				AMO non
				TTC
Administration	Etat entretien réseau	Collecteur/branchement	Feze	Trx en tranche ouverte
				Type encadré
				MAPA
				25 000 €
				Total délégué EMS :
				25 000 €

La commission d'urbanisme a rendu un avis favorable en réunion du 23 septembre 2019.

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/10/2019  
Application agréée E-Logis.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE concernant les ajustements du programme 2019 tels que présentés ci-avant.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216703439-20190930-2019\_09\_30\_